AVIS AU PUBLIC

PROCÉDURE D'ÉCHANGE D'UNE PORTION D'UN CHEMIN RURAL

(Article L. 161-10-2 du Code rural et de la pêche maritime)

Le public est informé qu'en exécution des dispositions légales, un dossier d'information concernant le projet d'échange d'une portion d'un chemin rural dit « voie sans nom -036 », sentier communal du Sentier d'Espagne, contre une portion de terrain privé située sur la parcelle cadastrée section AB 251 située Sentier d'Espagne, sera mis à la disposition du public.

Ce projet vise à modifier le tracé d'une portion du chemin rural dit « voie sans nom-036 » sentier communal du Sentier d'Espagne, afin de créer un alignement de la parcelle AB 250 située Sentier d'Espagne, le chemin se trouve entre la parcelle AB 250 et AB 251 appartenant aux mêmes propriétaires, tout en garantissant une continuité d'itinéraire, une largeur et une qualité environnementale équivalentes.

Le dossier d'information, comprenant la note explicative, les plans de situation, l'état parcellaire, ainsi qu'un registre d'observations, seront déposés en Mairie de Jezainville pendant une durée de 1 mois :

Du 30 Octobre au 30 Novembre 2026

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

Lundi – Mardi – Jeudi	**de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00**
Mercredi	**de 9 h 00 à 12 h 00**
Vendredi	**de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00**

Fait à Jezainville, le 30 Octobre 2026

Le Maire,

Marc MOUZIN